

/AP

5

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La commission des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

~~L'ancienne entrée voûtée, le puits et les travées de
l'ancien cloître des CARMES sis sur les parcelles n°s 128
-130-147-124-136-144-150 du cadastre à BEZIERS (Hérault
(Section C)~~

~~appartenant à divers propriétaires dont la liste est
annexée au présent arrêté~~

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de BEZIERS et
aux propriétaires

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 12 FEV 1951
Par délégation :
Le Directeur de l'Architecture

T. S. V. P.

2178-646-J, M. 031457. [10713]

Département :
HERAULT

Commune :
BEZIERS

Section : RS
Feuille : 000 RS 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/05/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdf.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

